



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone Cn-052
--------------------------	--------------------

1. USAGES AUTORISÉS
1.1 GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION
F3 Conservation du milieu naturel

2. USAGES PARTICULIERS
2.1 Spécifiquement permis
Un sentier pédestre de la classe d'usages R3 - Activité récréative extensive sans infrastructure autre que des ponts piétonniers et des belvédères d'observation.
2.2 Spécifiquement interdit

3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
3.1 Implantation	Norme générale	Normes particulières	
Marge de recul avant minimale	9 m		
Marge de recul latérale minimale	5 m		
Marge de recul latérale combinée minimale	12 m		
Marge de recul arrière minimale	10 m		
3.2 Dimensions	Norme générale	Normes particulières	
Hauteur minimale	-		
Hauteur maximale	1 étages et 4 m		

4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES		
Affichage	Aucun affichage selon les types de milieu	
RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES		Zone Cn-052